

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 17 juillet 2020
Date d'affichage : 17 juillet 2020

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Françoise MECHIN-VERNIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-62 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU PAYS VICHY-AUVERGNE ET AU GAL LEADER VICHY-AUVERGNE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les statuts du Pays Vichy-Auvergne et au GAL Leader Vichy-Auvergne prévoient que :

- le nombre de membres au sein de l'assemblée générale est porté à 4 titulaires et 4 suppléants ;
- le nombre de membres au sein du conseil d'administration est porté à 2 titulaires et 2 suppléants désignés parmi les 3 de l'assemblée générale ;
- le nombre de membres au sein du programme GAL/Leader est porté à 3 titulaires et 3 suppléants

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner les représentants de la communauté de communes au sein du Pays Vichy-Auvergne et au GAL Leader Vichy-Auvergne suivants :

- de désigner les représentants de la communauté de communes au sein du Pays Vichy-Auvergne et au GAL Leader Vichy-Auvergne suivants :

Instance	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Assemblée générale (4 titulaires et 4 suppléants)	- Brigitte BILLEBAUD - Claude RAYNAUD - Bernard MANILLERE - Stéphane BARDIN	- Didier CHASSAIN - Jean-Jacques MATHILLON - Stéphane CHABANON - Matéo MOREL
Conseil d'administration (2 titulaires et 2 suppléants)	- Claude RAYNAUD - Bernard MANILLERE	- Matéo MOREL - Stéphane BARDIN
Programme GAL/Leader (3 titulaires et 3 suppléants)	- Marc CARRIAS - Denis BEAUVAIS - Brigitte BILLEBAUD	- Matéo MOREL - Stéphane BARDIN - David DESPAX

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/07/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

